

L'orientation post Bac

Procédure
Parcoursup

Année scolaire 2020-2021

Pour vous aider dans votre réflexion

- ▶ Profitez des salons d'information sur le supérieur :

Salons de l'Étudiant : ils se dérouleront de façon virtuelle – Consultez le site :

<https://www.letudiant.fr/espace-pro/decouvrez-l-etudiant/nos-actualites/nos-salons-virtuels-pour-l-annee-2020-2021.html>

Aquitec : 26-27-28 février 2021 Parc des expositions à Bordeaux

- ▶ Rendez vous aux Journées Portes Ouvertes ou Participez aux Rencontres virtuelles.

- ▶ Utilisez les ressources du CDI et du CIO

- ▶ Consultez le site www.terminales2020-2021.fr

- ▶ Permanences Psy-EN : lundi après-midi, mardi, jeudi matin et vendredi matin

La procédure Parcoursup

Un dossier unique sur le site : www.parcoursup.fr

Ce site gère toute la procédure :

- information
- inscription
- formulation des vœux
- propositions d'affectation et réponses
- procédure complémentaire à partir du 16 juin 2021

Important

Tout candidat doit

posséder une **adresse de messagerie valide**, un **INE**

et conserver son **numéro de dossier** et **mot de passe**

jusqu'à la fin de la procédure.

Formations pour lesquelles l'inscription sur Parcoursup est obligatoire

- **Licences**
- **PASS** donnant accès à 4 filières : médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique
- **BTS** (Brevet de Technicien Supérieur) et **BTSA** (Brevet de Technicien Supérieur Agricole)
- **BUT** (Bachelor Universitaire de Technologie)
- **DEUST** (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques)
- **DU** (Diplôme d'Université)
- **DCG** (Diplôme de Comptabilité et de Gestion)
- **CUPGE** (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles)
- **CPES** (Classe Préparatoire aux Études Supérieures)
- **CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)
- **DMA** (Diplôme des Métiers d'Art)
- **DTS** (Diplôme de Technicien Supérieur)
- les 20 **Écoles Nationale Supérieures d'Architecture** publiques
- **DNMADE** (Diplôme National des Métiers d'Art et de Design)
- **MANH** (Mise A Niveau en Hôtellerie)
- la plupart des formations d'**écoles d'ingénieurs** et en **ingénierie des écoles supérieures d'art**
- la plupart des **écoles de commerce**
- **IEP** (Instituts d'Etudes Politiques) = inscription au **concours** ou sélection sur **dossier + oral**
- **IFSI** (Institut de Formation en Soins Infirmiers)
- certains instituts de formations aux **professions paramédicales** (audioprothésiste, orthophoniste, orthoptiste, pédicurie-podologie)
- **EFTS** (Etablissement de Formation en Travail Social)
- des **mentions complémentaires**

Et depuis cette année :

- les **Ecoles Nationales Vétérinaires** (cycle préparatoire intégré, 1an)
- **Bachelor** de certaines écoles de commerce et d'ingénieurs

Vos vœux

Maximum 10 vœux et vœux multiples

*Vœu multiple =
1 vœu composé de plusieurs sous-vœux*

Maximum 20 sous-vœux

*Sous-vœu =
Pour une formation, plusieurs établissements différents
Pour une formation, maximum 10 sous-vœux*

Possibilité de formuler en **+10 vœux en apprentissage**

Pas de classement obligatoire

Vœux multiples - Cas particuliers

Ecoles d'ingénieurs

Ecoles de commerce



Regroupées par réseaux d'écoles + concours commun

IFSI Instituts de Formation en Soins Infirmiers

EFTS Etablissements de Formation en Travail Social

Chacune de ces formations = **1 vœu multiple**

Chaque école, institut ou établissement = 1 sous-vœu

Dans ces cas, **sous-vœux illimités** car non comptés

Vos vœux

Conseils :

- vos vœux reflètent **vos envies**
- formulez **plusieurs vœux**
- effectuez un **classement** personnel
- formulez un **vœu non sélectif**



Formations non sélectives → **sectorisation**

Si **vœux > places** =

Prise en compte du quota « candidats hors secteur »

Formuler un vœu =

- utiliser le **moteur de recherche** pour sélectionner la formation et l'établissement
- **lire** attentivement les **informations** concernant la formation
- rédiger le **projet de formation motivé**
- **parfois** : répondre à un questionnaire ; joindre des pièces justificatives ; rédiger une lettre de motivation en anglais...
- renseigner la rubrique « **Ma préférence** »
(information confidentielle non transmise aux établissements)
- **confirmer** votre vœu

Le calendrier

Le site est actualisé depuis le 21 décembre

► 1^{ère} étape : inscription internet

saisie et/ou vérification des informations personnelles
saisie et enregistrement des vœux

Du 20 janvier au 11 mars 2021

► 2^{ème} étape : Renseignement et envoi des fiches Avenir

pour chaque vœu, avis du conseil de classe et du Proviseur
transmises aux établissements demandés par le lycée

Du 11 mars au 8 avril 2021

Les vœux peuvent être confirmés jusqu'au 8 avril



**Un vœu non confirmé n'est pas étudié
Possibilité de supprimer un vœu après le 8 avril**

Le calendrier

► 3^{ème} étape

Consulter et répondre aux propositions d'admission.

A partir du **27 mai** : réponses des établissements =

- **oui** : vous êtes accepté
- **oui si** : accepté avec un « Parcours personnalisé »
- **oui en attente** : vous êtes sur liste complémentaire
- **non** : votre dossier est refusé

Vous aurez une réponse pour chaque vœu.

Les réponses des lycéens

« J'accepte »

vous acceptez la proposition d'admission

« Je maintiens »

vous maintenez votre candidature sur cette formation

« Je renonce »

vous refusez un vœu proposé
ou renoncez à un vœu en attente

*Délai pour répondre aux propositions
indiqué sur votre dossier*

Les réponses des établissements. Vous obtenez :

« Non » à tous vos vœux :

- participez à la **procédure complémentaire**
= formulez des vœux sur les **places vacantes**
- à partir du **8 juillet**, aide possible de la **CAES**

« En attente » à tous vos vœux :

- des **places vont se libérer** ; vous recevrez une **alerte** en cas de proposition
- vos vœux en attente sont **automatiquement maintenus**
- **refusez les vœux** qui ne vous intéressent plus
- participez à la **procédure complémentaire**

Les réponses des établissements. Vous obtenez :

« oui » ou « oui, si » à un seul vœu :

- et « non » aux autres vœux = 1 seule affectation possible
acceptez la proposition

- et « en attente » sur d'autres vœux :

acceptez la proposition et restez candidat sur celles en attente.

« oui » ou « oui, si » à plusieurs vœux :

choisissez une proposition et restez candidat sur celles en attente.

Les points d'étapes

Pour confirmer vos vœux en attente :

Du 29 juin au 1^{er} juillet

Pour confirmer vos choix d'inscription
et **accepter définitivement la proposition :**

Du 14 au 16 juillet

16 juillet 2021 : fin de la procédure principale

Le calendrier

► 4ème étape : inscription.

Vous acceptez une formation
et n'êtes plus en attente sur d'autres,

consultez votre messagerie ou le portail Parcoursup :

vous recevrez les modalités d'inscription
(dates et pièces à fournir).

Procédure complémentaire

Du 16 juin au 16 septembre 2021

Demande de césure

► Possibilité de **suspendre temporairement une formation**

Objectif : acquérir une **expérience utile** pour sa formation ou favoriser son projet (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...).

Durée : un semestre universitaire ou une année universitaire.

Demande faite sur **Parcoursup**. Cocher la case « césure » **lors des vœux**.

Après avoir accepté définitivement une proposition d'admission, contacter l'établissement pour connaître les modalités de demande de césure.

Information donnée à l'établissement au moment de l'inscription administrative.

La césure n'est pas accordée de droit : une **lettre de motivation précisant les objectifs et les modalités** de réalisation envisagées pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement.

Pendant la césure : **possibilité de rester boursier + statut d'étudiant**

Droit de réintégration ou réinscription à l'issue de la césure.

L'accompagnement de mai à septembre

► Accompagnement **pour tous les lycéens n'ayant pas reçu de proposition** et souhaitant obtenir une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

Dès le 27 mai : Si vœux sélectifs uniquement (BTS, BUT, école, CPGE, IFSI...) et toutes les réponses négatives **possibilité de demander un accompagnement** individuel ou collectif **au lycée** ou dans **un CIO** pour **définir un nouveau projet d'orientation**, avant la phase complémentaire.

Du 16 juin au 16 septembre = phase complémentaire
possibilité de **formuler** jusqu'à **10 nouveaux vœux** dans des formations disposant de **places disponibles**.

A partir du 8 juillet, après les résultats du bac : si vœux en phase complémentaire, possibilité de **solliciter** la **Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES), via le dossier Parcoursup.

Parcoursup : le calendrier 2020-2021

Année 2021



Autres démarches à faire : (bourses, logement...)

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>
à partir de la mi-janvier

Mes services



Demande de dossier
social étudiant (DSE)



Suivi de dossier
social étudiant (DSE)



Simulateur de
bourses



Trouver un logement
en résidence Crous



Gérer son logement -
Cité'U



Trouver un logement
chez un particulier



Visale, votre garant



Trouver un Resto'U



Trouver un job
étudiant



Les concours de
création étudiante



Aide à la mobilité
master



Izly - Payer sur le
campus



Complément d'informations

- ▶ Auprès des **professeurs principaux**
et des **psychologues de l'Éducation Nationale**
- ▶ La **documentation** du CDI
- ▶ Le **C**entre d'**I**nformation et d'**O**rientation
- ▶ Sur **internet**

www.parcoursup.fr

<https://eduscol.education.fr/2236/parcoursup-l-orientation->